Procès-verbal N° 17 de la séance du Conseil Intercommunal du 18 juin 2026

Présents :	Voir liste de présence annexée
Présidence :	Sandra Hulaas, Morrens
Secrétaire :	Murielle Russi
Lieu :	Collège du Motty - Cugy
Début :	20h00

1. Accueil

Mme S. Hulaas ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Elle rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la prise de PV et que l'enregistrement sera supprimé une fois ledit PV validé.

2. Appel / Signature de la liste de présence

Selon la liste de présence, le quorum est atteint et toutes les communes sont représentées.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Mme S. Hulaas informe d'une modification de l'ordre du jour. La directrice de l'établissement scolaire étant absente ce soir, le point 7 est supprimé. L'ordre du jour n'ayant pas été joint à la convocation, celui-ci est toutefois approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Le PV est approuvé, moins une abstention.

5. Informations du Comité de Direction

Composition du Comité de direction pour la législature 2026-2031
Les Municipalités des Communes membre ont désigné leurs représentants pour la législature 2026-2031. Dès le 8 septembre prochain, date de l'installation des autorités, la composition du Comité de direction sera ainsi la suivante :

- Bretigny : Christophe Paccaud
- Cugy : Frédérique Roth
- Froideville : Philippe Heller
- Morrens : Emmanuel Lehnherr

L'attribution des dicastères et la répartition des responsabilités seront déterminées ultérieurement, après l'entrée en fonction officielle des membres concernés.

Ressources humaines – Processus de recrutement
A la suite de la communication de mars dernier concernant les différents postes ouverts au sein de l'Association, le Comité de direction a le plaisir de vous informer que l'ensemble des recrutements a désormais été finalisé avec succès.
Les postes d'auxiliaire de bibliothèque, d'animatrice au Centre d'animation parascolaire (CAP) ainsi que le poste d'apprenti à la conciergerie de La Combe ont tous été pourvus.
Les nouvelles collaboratrices et le nouvel apprenti agent d'exploitation AFP prendront leurs fonctions au cours du mois d'août 2026, permettant ainsi d'aborder la prochaine rentrée scolaire dans les meilleures conditions.
Le Comité de direction profite de l'occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à l'ensemble de ces nouvelles personnes et leur adresse ses meilleurs vœux de succès dans leurs futures missions au sein de l'ASICE.

Finances – Dépense imprévisible et exceptionnelle
Au printemps 2026, le Comité de direction de l'ASICE a relevé que, lors de l'établissement du budget 2026, une charge d'amortissement n'avait pas été prise en compte. Il s'agit d'un montant de CHF 16'000.-, relatif à la première tranche d'amortissement liée au Préavis n° 19-2024 pour le remplacement des luminaires du collège de La Combe. Au sens du Préavis n° 1-2021, cette charge constitue une dépense imprévisible et exceptionnelle supérieure à CHF 15'000.- et inférieure à CHF 30'000.-. En conséquence, le Comité de direction a sollicité l'accord préalable de la Commission de gestion avant d'engager cette dépense. Celle-ci a été formellement validée et portée aux

comptes annuels sous la nouvelle rubrique « 21704.3300.8 Amortissement – Remplacement des luminaires du collège de La Combe ».
Le Comité de direction tient à remercier ici la Commission de gestion pour la réactivité et la diligence dont elle a fait preuve dans le traitement de cette demande.

Organisation de la rentrée scolaire 2026-2027
Pour la troisième année consécutive, les effectifs d'élèves sont à la baisse. L'organisation des classes à la rentrée connait cependant peu de modifications.
Tant à Bretigny qu'à Morrens, quatre classes sont maintenues, alors qu'une salle de classe du collège du Cerisier est libérée au profit de la ludothèque villageoise. Cette organisation permet de conserver le principe d'enclassement des 1-4P à leur lieu de domicile.
Comme les années précédentes, pour des questions d'optimisation des transports et notamment pour éviter les transbordements sur les lignes de transports publics, les élèves de 7-8P de Cugy et Morrens sont enclassés à Cugy, ceux de Bretigny et Froideville l'étant à Froideville. Les contraintes pédagogiques restent prioritaires sur ces grands principes.
Finalement, s'agissant des horaires scolaires dans les différents bâtiments des quatre villages, ceux-ci resteront inchangés, y compris après le nouvel horaire national déployé à mi-décembre 2026.

Extension du Collège de La Combe
Dans le cadre du projet d'extension du Collège de La Combe, la Commune de Cugy a présenté au Comité de direction, lors de sa séance du 10 juin dernier, le résultat de la procédure d'appel d'offres à investisseurs.
Le Comité de direction est à présent invité à analyser les conditions proposées et à déterminer les orientations à retenir pour la poursuite du projet. Il en informera le Conseil Intercommunal.

6. Préavis n° 26/2026 – Réponse du Comité de Direction à la motion de M. Laurent Tribolet « Projet de décision pour le changement de nom de l'établissement scolaire intercommunal »

- Rapport de la commission ad hoc

Mme S. Hulaas passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, M. L. Tribolet qui fait la lecture du rapport.
La motion déposée par le conseiller Tribolet a pour but de donner l'opportunité à l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs de faire évoluer son identité selon son souhait. La commission relève avec satisfaction la célérité avec laquelle la motion a été étudiée par le Comité de direction et surtout la simplicité et élégance de la solution proposée.
Cette solution implique un changement de l'article 23 des statuts de l'ASICE selon la forme « L'ASICE met à disposition de l'établissement du Haut-Talent les bâtiments et installations scolaires dont elle est propriétaire ou qu'elle loue aux communes associées ».
Le Comité de direction relève également que la nouvelle dénomination de l'Etablissement primaire et secondaire du Haut-Talent permet une différenciation entre l'établissement scolaire et l'association scolaire. Bien souvent, l'ASICE est sollicitée par le public pour des sujets concernant l'EPS.
Deux renvois, l'un aux articles 166ss LEPD et l'autre dû à la suppression de deux articles de la LS ont été mis à jour par le Comité de direction, aux articles 12 et 14 des statuts de l'ASICE.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'assemblée d'accepter les statuts.

Le Comité de direction proposant un amendement, Mme S. Hulaas passe la parole à Mme F. Roth. En lien avec la modification des statuts proposés ce jour dans le cadre du préavis n° 26-2026 en réponse à la motion Tribolet, le Comité de direction souhaite proposer au Conseil intercommunal un amendement précisant la notion d'établissement primaire et secondaire du Haut-Talent. Cette proposition impacte l'article 23 des statuts. Cette proposition ne modifie en rien le fonds de la disposition, le reste des statuts restant identique à ce qui est présenté dans le préavis n° 26-2026. Cette précision semble opportune afin d'apporter une meilleure clarté et pour éviter toute confusion.

Personne dans l'assemblée ne souhaitant intervenir, la Présidente passe au vote sur l'amendement : Celui-ci est accepté à l'unanimité
Elle procède ensuite au vote sur l'approbation de la réponse du Comité de direction à la motion Tribolet : Il est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

- M. D. Busch prend la parole et demande si l'ASICE est invité aux promotions. Il lui est répondu que l'EPS a envoyé un courrier aux municipalités ainsi qu'au Comité de direction. Les délégués n'ont pas reçu d'invitation. Seuls les membres du Comité de direction et les municipalités sont invités.

- Mme F. Roth prend la parole et relève que la séance de ce jour est la dernière de la législature 2021-2026. Pour l'ASICE, cette période a été intense avec des réformes importantes apportées dans sa gouvernance et son organisation, ainsi que de nombreux projets, petits et grands, menés à bien. On peut notamment citer la création d'un nouveau poste de responsable administratif, le changement du partenaire transport, l'installation d'une centrale de production solaire sur le toit du collège de La Combe ou encore la clarification des missions du Centre d'animation et son développement. Aussi, l'Association a pu pleinement remplir le rôle qui lui est délégué par les communes membres, répondre aux besoins des familles et, avant tout, accueillir les élèves dans un environnement sécuritaire et de qualité. Elle remercie sincèrement le personnel de l'ASICE pour leur engagement et tout le travail accompli.
 Deux collègues du Comité de direction vont prochainement quitter le Comité de direction de l'ASICE et elle souhaite les remercier. Tout d'abord, M. R. Ammann qui a participé au développement de plusieurs projets, dont le Centre parascolaire. Elle le remercie pour son engagement et relève le plaisir qu'elle a eu a collaborer avec lui durant cette législature.
 Elle remercie également M. A. Bouhedja qui a su apporter ses connaissances et compétences au profit de l'équipe du Comité de direction. Ella a pu compter sur son soutien et sa capacité d'analyse.

- Mme S. Hulaas remercie les délégués du Conseil intercommunal qui ont œuvré durant cette dernière législature et informe que l'installation des autorités de l'ASICE aura lieu le mardi 8 septembre 2026 à 18h30 à Cugy.

8. Dates des prochaines séances du Conseil Intercommunal

Les prochaines séances auront lieu à 20h00 les :

- Mardi 29 septembre 2026 à 20h00 à Cugy
- Mardi 1er décembre 2026 à 20h00 à Cugy

La séance est levée à .20h30.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente : La secrétaire :





Mme S. Hulaas M. .Russi

Annexe :

- Liste des présences